

## DU DÉPÔT À LA RESTITUTION, LA TRAÇABILITÉ CHEZ LE CIRIER

### Pains de cire contre feuilles gaufrées : deux possibilités

#### ◆ Le gaufrage personnalisé

Dans le cas d'un gaufrage personnalisé des pains de cire, l'apiculteur obtiendra, après travail du cirier, des feuilles de cire gaufrées produites exclusivement à partir de sa propre cire. Il est préférable que la cire soit issue d'opercules et de sa propre exploitation. Si un apiculteur n'a pas une quantité suffisante de cire d'opercules, il peut se grouper avec d'autres apiculteurs ou mélanger de la cire d'opercules et de cadres (préférentiellement de hausses). Cette dernière option peut permettre de conserver une cire issue de son exploitation en cas de manque de cire d'opercules, tout en maîtrisant son origine.

Afin d'avoir une traçabilité optimale, il est possible pour les deux parties de signer un contrat de gaufrage d'un lot personnel et d'effectuer un échantillonnage du lot avant et après gaufrage. Des analyses pourront ainsi être réalisées en cas de contrôle ou de litige.

#### ◆ L'échange de cire

L'échange de cire peut être envisagé si les quantités de cire apportées ne sont pas suffisantes pour réaliser le gaufrage à façon du lot personnel. Dans ce cas, l'apiculteur fournit un lot de cire et repart directement avec de la cire gaufrée qui ne provient pas de son exploitation. Dans la mesure du possible, il est préférable d'apporter en priorité la cire d'opercules afin de limiter les risques de contaminations éventuelles. Il est aussi possible d'échanger de la cire de corps contre des feuilles de cire issue d'opercules. Dans ce cas, un surcoût sera facturé par le cirier. Toutefois, il est recommandé d'apporter au cirier de la cire d'opercules afin de contribuer à l'amélioration générale de la qualité des cires du circuit apicole.

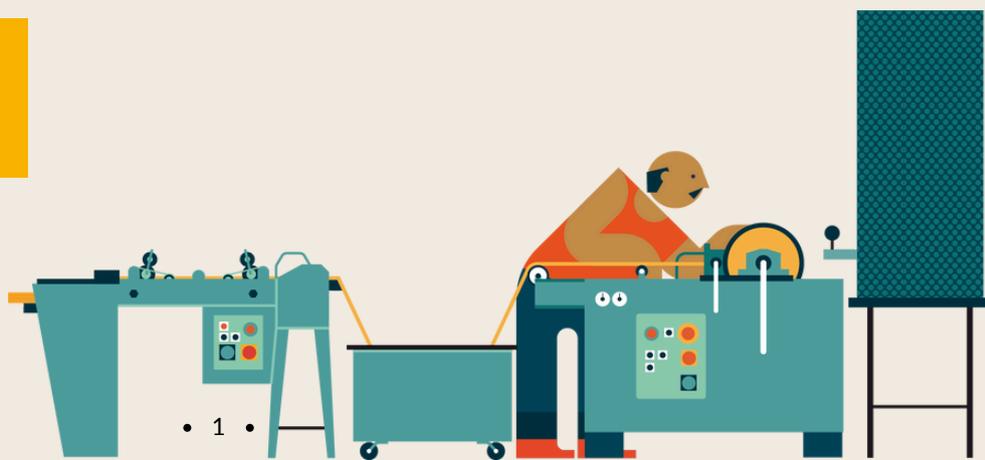
### Focus AB

On entend par "cire biologique" de la cire d'opercules prélevée dans une ruche qui a subi 1 an de conversion.



#### Lien

[Modèle de contrat de sous-traitance de façonnage de la cire](#)



## Transport des pains de cire, de l'exploitation chez le cirier



Il existe plusieurs manières d'apporter de la cire chez le cirier :

- Le cirier vient chercher les pains de cire chez l'apiculteur ;
- L'apiculteur apporte ses pains de cire chez le cirier ;
- Les apiculteurs regroupent leurs pains de cires et l'un d'entre eux se charge de la livraison chez le cirier ou celui-ci se déplace pour récupérer la collecte.

Certains apiculteurs font également appel à des transporteurs professionnels pour acheminer leurs cires vers le cirier. Le cirier peut faire de même en renvoyant les feuilles de cire gaufrées via un transporteur (mais ce dernier, pour de la cire apicole, doit être enregistré en tant qu'entreprise manipulant des sous-produits d'origine animale).

## Réception des pains de cire par le cirier

La traçabilité des cires au sein de l'entreprise est une obligation réglementaire. Celle-ci passe par la mise en place de procédures permettant de suivre le lot de cires à travers toutes les étapes de production et des enregistrements comptables. A la réception des pains de cire, il est édité un bon de livraison (BL). À son arrivée, la cire est pesée puis stockée dans des contenants individuels.

De plus, en cas d'échange de cire, certains ciriers demandent de signer un document contractuel attestant de la qualité et de l'origine de la cire au moment du dépôt. Chacun des lots enregistrés est ainsi lié à ce document.

### Bon de livraison

- La date de dépôt
- Les coordonnées du client
- Le mode de production : cire AB ou non (si oui, nom de l'Organisme Certificateur + certificat du client à jour obligatoire)
- Le poids du lot de cire déposé (la quantité minimale dépend du cirier)
- Le type de cire déposée (opercules, brèches de hausses, brèches de corps, mélange)
- Le format souhaité des feuilles souhaité et la répartition des quantités
- Le numéro de lot (pour inscription sur le palox)

## Critères de tri des pains de cire chez les ciriers



Le tri est effectué en fonction de deux facteurs :

- Une **évaluation visuelle** de la qualité des pains. Les cires foncées, noircies ou d'aspect douteux sont écartées. Cette technique dépend de l'expérience de l'évaluateur, de l'expérience de l'apiculteur lors de la fonte et purification de ses cires et ne permet pas de mettre en évidence la nature et la qualité de la cire de façon optimale. Les cires refusées pour la filière apicole peuvent alors être recyclées pour d'autres usages ;
- La **nature de la cire** (opercules, brèches de corps ou de hausses, AB ou non).

## Traçabilité pendant le gaufrage du lot

Pendant le gaufrage de la cire, le cirier doit enregistrer les différentes informations relatives à la transformation : informations client (coordonnées, type de cire et quantité, BL, ...), date, cuve de fonte utilisée, machines utilisées, couple temps/température, bilan quantitatif de la transformation (quantité de cire brute livrée, quantité de cire gaufrée facturée, chutes machine, résidus fond de cuves, ...) et numéro de lot attribué.

## Stockage des feuilles de cire gaufrées chez le cirier

Après gaufrage, les feuilles de cire gaufrées sont ensuite conditionnées en cartons sur lesquels est précisé le numéro de lot.

Le lieu et les conditions de stockage des pains de cire ou des produits finis sont importants pour préserver la qualité de la cire. La cire doit être conservée à des températures et une hygrométrie compatibles au maintien de l'intégrité physique de la cire. De plus, la cire doit être conservée dans une atmosphère ne pouvant être source de contamination pour la cire (local adapté).



Source : Apiculture Rennaux

## Remise du lot à son propriétaire

Lors de la récupération de son lot personnel chez le cirier, ce dernier doit fournir à l'apiculteur, les informations concernant la transformation de son lot, tels que le poids de cire gaufrée et le poids de cire retournée (chute, fond de cuve, etc.), la facture avec le numéro de lot, et la référence à sa certification si le lot est en AB.

L'apiculteur peut aussi demander au cirier une analyse de son lot (à la charge de l'apiculteur) ou s'organiser lui-même pour en réaliser afin de faire un état des lieux de la qualité de sa cire avant son introduction dans le cheptel. Dans le cas où l'échantillon est envoyé par le cirier au laboratoire, l'apiculteur doit être destinataire du bulletin d'analyse complet.



### Fiche

**Demander une analyse en laboratoire et interpréter les résultats**